



AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Eustache, que les propriétés immobilières ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, avec les bâtisses dessus érigées, le 27 novembre 2019, à 10 h, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, J7R 1X9, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, et toutes autres taxes pouvant y être assimilées, des droits sur les mutations immobilières et toutes autres redevances municipales, plus intérêts et frais encourus et à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant l'heure prévue pour la vente.

La personne, qui veut se porter adjudicataire, doit:

- Déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité, occupation et résidence;
- Présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo:
 - a) Permis de conduire;
 - b) Carte d'assurance maladie;
 - c) Passeport;
- Présenter sa procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.

De plus, la personne, qui veut être admise à enchérir pour une personne morale, doit présenter une copie certifiée conforme signée par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir.

Les prix d'adjudication, les frais de préparation de l'état de collocation (3%) et les droits et honoraires du Ministre des Finances, s'ils ne sont pas couverts par le prix d'adjudication, de même que les taxes (TPS-TVQ), le cas échéant, de chacun des immeubles, seront payables immédiatement lors de la vente, en monnaie légale ou par mandat bancaire ou chèque visé. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de payer par carte de crédit ni carte de débit. À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

L'adjudicataire d'un immeuble taxable, qui est un inscrit aux taxes de vente, auprès des autorités fiscales, doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication. Il devra s'auto-cotiser et remettre lui-même les taxes dues aux ministères concernés.

Ces immeubles seront vendus aux seuls risques et périls et sans aucune garantie légale, et avec bâtisses dessus construites, circonstances ou dépendances, s'il y a lieu, et sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui pourraient les affecter.

L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé, et peut en prendre possession, sujet au droit de retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

Pour tous renseignements sur les usages permis d'un immeuble en vente, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme. Aucun renseignement de cette nature ne sera donné lors de la vente.

PROPRIÉTAIRES	LOT
Leonard James Murphy Succession de Richard Francis Murphy Albert Ronald Murphy Barbara Jean Murphy	1 366 433
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 366 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé sur la montée Dorion, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRES	LOT
Mathieu V. Moreau Stéphanie Brisson	5 730 239
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 5 730 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 814, rue du Souvenir, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOTS
Dani Vitale	1 363 196, 1 363 202
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant les lots numéros 1 363 196 et 1 363 202, de même que la quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à ces parties privatives, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 301 - 947, rue des Cerisiers, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Pierre Savoie	1 697 453
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 697 453, de même que la quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à cette partie privative, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 302 - 288, rue Drouin, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Ioana Timofei	1 699 786
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 699 786 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4, rue Légaré, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRES	LOT
Martin Francoeur Robert Francoeur	1 431 300
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 431 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 304, rue Labelle, Saint-Eustache.	

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour d'octobre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau